



Besançon

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'Administration du 20 décembre 2023

Besançon, le 21 décembre 2023

Membres présents :

Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Philippe CREMER /
Monsieur Cyril DEVESA / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER /
Madame Agnès MARTIN / Madame Claudine MAUGAIN / Monsieur Alfred M'BONGO /
Monsieur Michel PELLATON / Monsieur Jean-Hugues ROUX / Monsieur André TERZO /
Madame Sylvie WANLIN

Membres excusés :

Monsieur Bernard AVON / Madame Valéry GARCIA / Monsieur Jamal-Eddine LOUHKIAR /
Madame Anne VIGNOT, **donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN**

Quorum : 9 administrateurs minimum

Secrétaire de séance : Alban SOUCARROS

Sont présents :

- Monsieur Samuel PHILIPPE, Chargé de mission Partenariats, Communication et Projets événementiels
- Madame Amélie PRÉVOST, Gestionnaire du Conseil d'Administration
- Monsieur Alban SOUCARROS, Directeur Général
- Madame Esther VOUILLOT, Secrétaire Générale

La séance est ouverte à 17h31 sous la Présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Vice-présidente :

- Ouvre la séance du Conseil d'Administration,
- Procède à la vérification du quorum,
- Annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- Invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêt à se signaler lors de l'examen des rapports.

ORDRE DU JOUR

Question n°1 : Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) 2023-2027 entre le Département du Doubs et le CCAS de Besançon, relatif au service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) – Abrogation de la délibération n°15 du 6 décembre 2023

Rapporteur : Monsieur Jean-Hugues ROUX, Conseiller Municipal Délégué.

Après délibération et à la majorité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Abrogent la délibération du Conseil d'Administration du 6 décembre 2023 relative au CPOM suite à la transmission d'une nouvelle version du contrat-cadre du CPOM ;

✓ Prennent connaissance de la nouvelle version du contrat-cadre du CPOM 2023-2027, proposé par le Département du Doubs ;

✓ Autorisent la Vice-présidente à signer ce contrat, et à valider les engagements pris dans ce contrat ainsi que les modalités de financement y afférant ;

✓ Se prononcent favorablement sur la non-application de la participation des bénéficiaires d'1 € / heure pour les bénéficiaires de l'APA à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

✓ Autorisent la Vice-présidente à signer les avenants ultérieurs au contrat-cadre initial du CPOM 2023-2027, notamment les avenants annuels liés à l'évolution du tarif socle.

Abstentions : 2

Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS, procède à la clôture du Conseil d'Administration à 18h05.